SUD FORMATIONS SANTÉ



AUTODÉTERMINATION AUPRÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Public
Professionnels exerçant auprès d'un public enfant ou adulte en situation de handicap

Pré-requis
Aucun

Modalités
Présentiel

Durée
2 jours – 14 heures

DATES & LIEUX

A définir dans vos locaux

INTERVENANTS

Erika BOIZIOT
Educatrice Spécialisée – Psychopraticienne
Thérapies Brèves Formatrice en travail social

VALIDATION

Certificat de réalisation
Attestation de fin de formation

TARIFS

Nous consulter

DAP057

Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap

PROGRAMME

JOUR 1 :

- Lien avec politiques actuelles (Loi 2002, loi 2005 et convention relative aux droits des personnes handicapées)
- Les spécificités de la déficience intellectuelle : notion de raisonnement, notion de pensées abstraites, notion de planification, stratégie de résolution de problèmes
- Approche conceptuelle de l'autodétermination d'après le modèle de Wehmeyer : autodétermination, autonomie, autoréalisation, autorégulation
- Qu'est-ce que l'autodétermination et qu'est-ce qu'elle n'est pas
- Les possibilités de choix / actions concernées par l'autodétermination dans les différents contextes

JOUR 2 :

- La co-construction avec les personnes accompagnées des objectifs opérationnels : les objectifs SMART, la méthode des petits pas, les indicateurs de réussite
- Les leviers de l'apprentissage et de la motivation
- La posture facilitatrice
- Exemples d'outils pour accompagner la personne dans le développement de son autodétermination

OPTION JOUR 3 (NOUS CONSULTER)

- Retour sur l'expérimentation de l'autodétermination pendant le temps d'intersession
- Analyse de l'application sur le terrain, identification des freins rencontrés et consolidation des méthodes proposées lors des deux premiers jours

RÉSULTATS ATTENDUS

- Concevoir un accompagnement s’appuyant sur la théorie de l’autodétermination

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Contextualiser l’autodétermination dans le cadre juridique et les recommandations des bonnes pratiques en prenant en compte les spécificités des personnes accompagnées
- Analyser les pratiques actuelles et les possibilités d'évolution
- Accompagner la personne dans l'expression de ses choix ou de son projet
- Encourager la mise en action de la personne en prenant en compte la spécificité de son handicap

ACCESSIBILITÉ



Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l’accès et l’usage aux personnes en situation de handicap